



Les abolitions de l'esclavage

Schœlcher rédige la pétition pour l'émancipation immédiate publiée par la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage, 1847, extrait.

Il s'agit là, sous l'influence de Schœlcher, de la première prise de position publique de la société abolitionniste française en faveur d'une abolition immédiate, et non progressive.

« Nous demandons, Messieurs, l'abolition immédiate et complète de l'esclavage dans les colonies françaises ;
Parce que la propriété de l'homme sur l'homme est un crime ;
Parce que l'épreuve des lois des 18 et 19 juillet 1845 a rendu plus manifestes que jamais l'insuffisance et le danger des moyens prétendus préparatoires ;
Parce qu'aujourd'hui même ces lois ne sont pas encore appliquées dans leur entier ;
Parce qu'on ne peut détruire les vices de la servitude qu'en abolissant la servitude elle-même ;
Parce que toutes les notions de justice et d'humanité se perdent dans une société à esclaves ;
Parce que l'homme est encore vendu à l'encan, comme du bétail, dans nos colonies ;
Parce que la prolongation de l'esclavage porte atteinte aux véritables intérêts des colonies et à la sécurité de leurs habitants ;
Parce que l'abolition, en réhabilitant le travail agricole, y rattachera toute la population libre ;
Parce que l'affranchissement des nègres français entraînera l'émancipation de toute la race noire ;
Parce qu'en vertu de la solidarité qui lie tous les membres de la nation entre eux, chacun de nous a une part de responsabilité dans les crimes qu'engendre la servitude ».